

**Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique**  
**Madame la Représentante de l'Organisation des Etats Américains en Haïti**  
**Messieurs les Formateurs de CUBIC APPLICATIONS**  
**Monsieur le Représentant de l'Ambassade des Etats-Unis en Haïti**  
**Monsieur le Représentant de l'Ambassade du Canada en Haïti**  
**Monsieur le Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances**  
**Messieurs les Représentants des Agents Maritimes,**  
**Messieurs les Directeurs sectoriels de l'Autorité Portuaire Nationale (APN),**  
**Chers membres de la presse parlée et écrite,**  
**Employés et Cadres de l'Institution,**  
**Distingués invités,**

Il m'échet aujourd'hui un grand plaisir de prendre la parole ce matin, à l'occasion de la cérémonie de lancement du séminaire de formation sur la sûreté et la sécurité portuaires, qu'organise l'Autorité Portuaire Nationale, sous les auspices de l'Organisation des Etats Américains [OEA].

Ce séminaire s'étalant sur deux semaines, du 11 au 27 mars 2013, sera animé par CUBIC Applications Inc. Il s'inscrit dans une démarche de renforcement de la capacité d'Haïti dans la mise en œuvre d'une responsabilité commune, assumée et partagée entre les nations en butte à des menaces constantes sur le trafic maritime et les installations portuaires. Par renforcement des capacités il faut entendre une double démarche : transfert de compétences, de techniques et de savoir-faire à des cadres de l'Institution et acteurs concernés par la problématique pour qu'ils soient en mesure d'assumer au mieux les tâches qui leur sont assignées en matière de sûreté et de sécurité portuaires. A un autre niveau, il est surtout question de permettre à l'APN d'être mieux outillée sur les normes, les standards, variables et

---

Intervention du Directeur Général de l'APN, Monsieur Alix Célestin, Ing.

procédures en ce qui a trait à la fonctionnalité d'un système de sécurité et de sûreté portuaires, capable de répondre aux grands défis de notre temps.

En effet, nous vivons dans un monde qui se complexifie à mesure que se structure le village planétaire rendant ainsi les menaces criminelles, facilitées par les avancées technologiques époustouflantes, plus diffuses et les organisations qui les portent ou les supportent plus dangereuses.

La transversalité et la transnationalité dont se nourrit aujourd'hui le terrorisme international, échappent assez souvent à un certain degré d'intelligibilité sociologique voire anthropologique. Les attentats du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center demeurent la forme la plus spectaculaire des menaces à anticiper, à déceler et à affronter. Le Code ISPS qui s'en est suivi se veut un ***outil international contraignant, obligatoire de prévention des actes illicites*** contre les navires, les personnes transportées, équipage comme passagers, et les installations portuaires accueillant ces navires, et est constitué essentiellement de mesures de dissuasion en fonction du type de menace.

Les obligations qui découlent des traités, conventions, protocoles et accords s'imposent à Haïti en tant que partie liée à ces instruments légaux internationaux. Haïti se doit de s'adapter et s'associer à cette pensée stratégique globale qui s'élabore et prend corps de mieux en mieux, face à un monde peu prévisible au regard des mutations constantes, profondes qui transforment tant l'environnement social dans lequel nous évoluons que les institutions économiques, sociales et culturelles.

Le Gouvernement Martelly/Lamothe, pleinement conscient de sa mission et de ses responsabilités internationales dans le respect des engagements contractés par

Haïti, entend jouer sa partition dans la construction de cette pensée stratégique appelée à appréhender le phénomène et à élaborer, en s'associant à tous les acteurs concernés [sécurité publique, l'Administration Générale des Douanes, police et défense nationales, protection civile, les gardes-côtes, le secteur privé portuaire etc.] des outils souples d'éducation, de prévention, de décèlement précoce et de répression des risques de sûreté et de sécurité sur le commerce maritime.

Cette formation cible un éventail particulièrement large d'acteurs de la chaîne sécuritaire en délivrant une information approfondie et actualisée sur la nature et les niveaux des risques ou menaces, les modes opératoires des délinquants organisés ou non ou sur les contre-mesures et ripostes à envisager, dans un souci constant de tenir compte du continuum des dangers capables d'impacter négativement le trafic maritime dans un monde de plus en plus globalisé

Tenant compte du rôle vital que joue le commerce maritime dans l'économie nationale et des conséquences graves que pourraient avoir l'interruption des flux d'échanges sur la vie nationale, il est impératif que l'Etat agisse, mais vite et bien. Car, il en ressort la responsabilité de construire une articulation entre commerce et sûreté.

Il est bon de rappeler qu'Haïti est bien présente dans le domaine de la sûreté maritime et continue de travailler à tous les niveaux avec ses partenaires internationaux de manière à assurer que le pays assume sa part de responsabilité dans le domaine de la sûreté de la chaîne logistique. Elle avance dans cet effort global à un rythme jugé conforme pour la région. L'APN s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de son programme de sûreté portuaire. Elle espère aller plus loin qu'une sûreté originelle limitée à l'interface Navire-Port, à une sûreté

désormais conditionnée par la sûreté d'ensembles différents (sûreté, la chaîne logistique du transport), mais aussi une sûreté partagée avec d'autres acteurs du pouvoir public se trouvant au carrefour des sphères privées et publiques.

Ce séminaire que j'inaugure aujourd'hui coïncide avec la relance du Centre de Formation de l'Autorité Portuaire Nationale, dénommé "Centre de Formation, d'Entraînement et de Perfectionnement Portuaire" (CEFEPN). Ce Centre a pour mission de préparer et d'organiser des programmes de formation continue à l'intention des cadres de l'APN.

La cérémonie du jour exprime un symbolisme fort en ce sens qu'elle traduit une option préférentielle pour l'efficacité à travers la formation de nos cadres. Ce credo, que révèlent les actions de formation que j'ai initiées depuis mon arrivée à la tête de cette grande entreprise d'Etat, s'inscrit dans la logique de la modernisation de l'APN que je me suis engagé à conduire à terme, afin d'offrir au Pays un outil performant d'appui à son développement.

Est-il donc besoin de rappeler que cette double cérémonie, d'inauguration du Séminaire et de lancement du Centre de formation de l'APN, est l'expression d'une conviction que, tous, nous avons en partage : *la formation est la clé de l'avenir du Pays*. Haïti n'accèdera au stade de pays émergent, à l'horizon 2025, qu'à la condition que la Nation, dans son ensemble, s'approprie l'idée que l'éducation n'est pas une dépense mais un investissement. Elle est donc un facteur de croissance et de transformations socioéconomiques durables. Elle est donc porteuse de développement durable.

Faire l'économie de la formation n'est pas une option pour l'APN qui, au contraire, se

doit plutôt d'investir afin d'améliorer la qualité de ses cadres et garantir un haut niveau de compétence à l'ensemble de son personnel. La rentabilité de l'Entreprise est à ce prix.

Par ailleurs, outre cette nouvelle vision et approche des questions de sécurité et de sûreté que, résolument, j'initie à l'APN, il y a encore les nombreuses démarches que j'ai entreprises à l'étranger, pour doter l'Institution de moyens et d'outils nécessaires à son bon fonctionnement et l'établissement de nouveaux cadres de coopération et de partenariat avec d'autres pays et Institutions internationales.

Ces initiatives apporteront, à n'en point douter, des changements considérables et devront contribuer à garantir l'image d'une entreprise qui réussit le pari de concilier exigences de sûreté, de sécurité et respect de l'autre.

Avec près de 580 participants attendus, ce séminaire vise essentiellement à faire le point sur les différents éléments de renforcement de la sécurisation des activités maritimes et portuaires et à renforcer les capacités de formation de l'institution en matière de sûreté et de sécurité Maritime.

Ce séminaire certificatif de deux semaines s'articule autour de six modules :

- 1) la sensibilisation à la sûreté Portuaire ;
- 2) Cours de base destinés aux agents de sûreté ;
- 3) Certification des officiers de sûreté du port ;
- 4) Les douanes ;
- 5) Le contrôle du Port par l'ETAT ;
- 6) Gestion des Crises.

Ces 6 thèmes seront traités au cours des différentes journées de formation et animés par des experts de la firme de sûreté agréée CUBIC.

J'espère que vous saurez tirer profit des deux semaines de formation et que le secteur portuaire public et privé sortira renforcé et mieux outillé pour remplir sa mission et contribuer au développement de l'économie nationale.

Je ne terminerai pas mes propos sans rendre un hommage appuyé à tous les secteurs qui se sont joints à nous pour avancer dans la direction de notre renforcement institutionnel et structurel. Je veux citer l'Organisation des Etats Américains dont l'apport inestimable est déterminant dans le succès de cette opération. J'étends notre gratitude au Gouvernement du Canada dont le soutien est apprécié à sa juste valeur, aux experts en formation sur les questions de sûreté et de sécurité portuaire de la Firme CUBIC Applications Inc., aux partenaires locaux du secteur étatique et du secteur portuaire privé, aux cadres et employés de l'APN et enfin à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué à la réussite de cette formation.

À vous tous, merci et aux séminaristes, bonne participation !

***Hôtel Royal Oasis, le 11 mars 2013***